Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 022-200057826-20261008-202610102-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE ST BRIEUC
COMMUNE DE PLEMET

Date de Convocation : 02/10/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 27
Votants : 29

N° d'ordre :
202610102

Objet :
Modification d'adressage d'une partie du lieu-dit Branro

COMMUNE DE PLEMET
Délibération du Conseil Municipal

Séance du 8 octobre 2026
L'an deux mille vingt-six,
Le huit octobre à dix-neuf heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Plémet en séance publique sous la présidence de M. Philippe JOSSÉ, Maire.

Présents : M. Philippe JOSSÉ, Mme Delphine BEUREL, M. Ronan FERNANDEZ, Mme Amandine DUBOIS, M. Rémi LE VAILLANT, Mme Vanessa GUYOT, M. Anthony ROCABOY, M. Yann MARCADÉ, Mme Pascale THEBAULT, M. Sébastien ROUAULT, Mme Halima HOUMADI, M. Anthony LE TÉNO, Mme Gaëlle LE HELLOCO, M. Yannick LEVOYER, Mme Annie BERTHELOT, M. Jean-Guillaume DESANLIS, Mme Sylviane BRIEUX, M. Damien CHARLES, M. Patrice RAULT, Mme Mélanie PIEDERRIÈRE-HERVÉ, M. Christophe CABARET-BARISIC, Mme Viviane DUROS, Mme Nolwenn LE MÉE, M. Patrick RIVARD, Mme Monique URIEN, Mme Nathalie CORNEC, M. Jean-Baptiste MARTIN.

Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :
Mme Coraline BLANCHARD-GUYOMARD pouvoir à M. Anthony ROCABOY
Mme Gwendoline RIBEIRO pouvoir à Mme Delphine BEUREL

Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :

Secrétaire de Séance :
M. Anthony ROCABOY

M. le Maire expose à l'assemblée la situation de la partie Nord du lieu-dit BRANRO qui, du fait de la construction de la RN 164, se trouve isolée du reste du hameau.

Considérant que la dénomination relève de la compétence du Conseil Municipal, M. le Maire propose que les parcelles 183 ZY 65, 183 ZY 117 et 183 ZY 118 -183 ZY 139 - 183 ZY 136 soient rattachées au hameau du lieu-dit « Le Pryas » afin de retrouver une continuité logique dans l'adressage.



Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 022-200057826-20261008-202610102-DE

Après avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité :

Présents : 27	Pouvoir : 2	Total : 29
Voix pour : 29	Voix Contre : 0	Abstention : 0

Article 1 : que les parcelles 183 ZY 65, 183 ZY 117 et 183 ZY 118 -183 ZY 139 - 183 ZY 136 soient rattachées au hameau du lieu-dit « Le Pryas » afin d'assurer une continuité dans l'adressage des hameaux. Les habitants concernés seront informés par courrier afin qu'ils puissent procéder aux changements qui s'imposent.

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,	**Secrétaire de Séance**
M. Philippe JOSSÉ	**M. Anthony ROCABOY**